

Direction du Cycle de l'Eau
44923 Nantes Cedex 9

Envoyé par Ronan DAVID
Tél. 02 40 99 67 92
ronan.david@nantesmetropole.fr

Nos réf. : RD SB C2D 2018 04 0815
Pièce jointe : dossier

Objet : Évaluation environnementale
du zonage pluvial
Consultation de l'Autorité
Environnementale

Madame la Présidente de la
Mission Régionale d'Autorité Environnementale
DREAL des Pays de la Loire
SCTE/DEE
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326
44263 NANTES CEDEX 2

Lettre recommandée avec AR

20 063 664 16271

Nantes, le 1 8 AVR. 2018

Madame la Présidente,

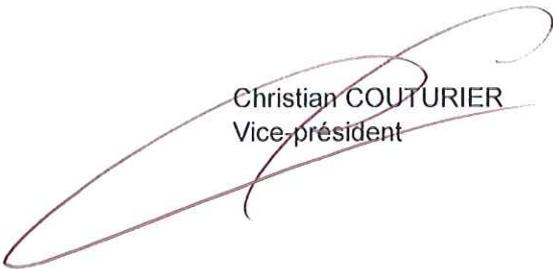
Le Conseil de Nantes Métropole a arrêté, par délibération du 13 avril 2018, le projet de zonage pluvial accompagné d'une évaluation environnementale.

Par le présent courrier, Nantes Métropole vous consulte sur cette évaluation environnementale du zonage pluvial, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2015, portant obligation de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement.

A cette fin, vous trouverez ci-joint, un exemplaire papier et un CD-ROM du dossier comprenant le rapport de l'évaluation environnementale ainsi que le projet de zonage pluvial.

Votre avis devra être remis dans le délai maximal de trois mois à compter de la date de votre saisine, soit au plus tard le 1 8 JUL. 2018 . A défaut, l'Autorité Environnementale sera réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Christian COUTURIER
Vice-président